

 Investissements Manuvie

| Pour votre avenir^{MC}

Rattrapez le temps perdu en matière d'épargne-retraite
et profitez d'un revenu viager



Retraite^{PLUS}^{MC}
Manuvie

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS

Rattrapez le temps perdu en matière d'épargne-retraite et profitez d'un revenu viager

La retraite n'est plus ce qu'elle était. Aujourd'hui plus que jamais, vous avez l'occasion de choisir entre différents styles de vie. Vous n'avez pas à cesser de travailler complètement à 65 ans. Vous pourriez vouloir continuer à travailler à temps partiel, vous adonner à votre loisir préféré ou mettre sur pied la petite entreprise dont vous avez toujours rêvé.

Chaque retraité veut être en mesure d'atteindre ses objectifs et de réaliser ses rêves.

RetraitePlus Manuvie est un produit d'épargne et de revenu de retraite souple et novateur qui facilite les principales étapes de la constitution de votre épargne-retraite, l'atteinte de vos objectifs et la réalisation de vos rêves.



Voici les principaux avantages de RetraitePlus Manuvie :

POTENTIEL DE CROISSANCE

- Vaste gamme de fonds de placement qui correspondent à votre profil d'épargnant
- Possibilité de rattraper votre retard financier et d'ainsi atteindre vos objectifs de retraite
- Possibilité de profiter d'une hausse éventuelle des taux d'intérêt

SOUPLESSE ET POUVOIR DE DÉCISION

- Vous choisissez le montant de votre revenu, que vous déciderez de recevoir en totalité ou en partie
- Vous avez accès à la valeur marchande de votre contrat en cas de besoin (des frais peuvent s'appliquer)

REVENU VIAGER GARANTI

- Un revenu viager garanti facultatif que vous toucherez lorsque vous le déciderez

RETRAITEPLUS MANUVIE POURRAIT VOUS CONVENIR SI :

- Vous ne prendrez votre retraite que dans cinq ans ou plus
- Vous voulez un régime de retraite souple
- Vous voulez un revenu de retraite garanti à vie
- Vous êtes disposé(e) à assumer une part des risques associés à l'incertitude des marchés en échange d'un potentiel de revenu supérieur

Le dépassement des limites de retrait peut avoir une incidence négative sur les versements futurs. Des restrictions relatives à l'âge et d'autres conditions peuvent s'appliquer.

Les principales phases de l'épargne-retraite

PHASE ÉPARGNE

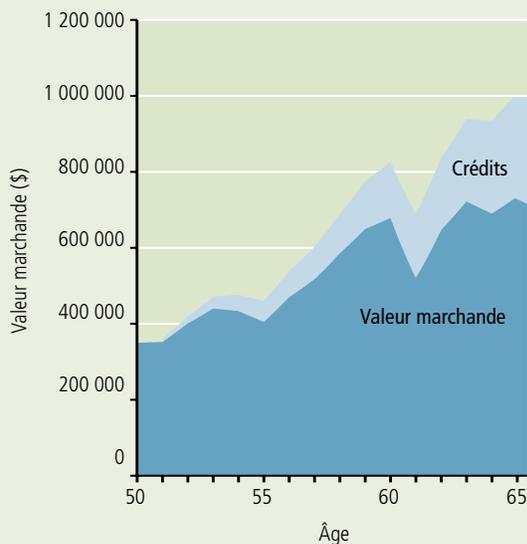
Faites fructifier votre épargne et augmentez le potentiel de votre revenu

- Choisissez parmi une vaste gamme de fonds de placement réputés, certains composés uniquement d'actions

- Profitez de crédits, une caractéristique unique du produit, qui augmentent la valeur de votre futur revenu garanti davantage que ne le ferait votre seule participation aux marchés¹
- Profitez d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt, ce qui pourrait augmenter vos crédits

Fonctionnement des crédits

Les crédits s'accumulent durant la phase Épargne et augmentent si les marchés produisent un bon rendement, rehaussant par le fait même le montant du futur revenu garanti à vie.



À 64 ans, la valeur marchande du contrat de cet épargnant s'élève à 730 000 \$. La valeur des crédits atteint 270 000 \$, ce qui représente une contribution additionnelle de 37 % à la base de son futur revenu, soit davantage que s'il n'avait compté que sur sa participation aux marchés.

■ Valeur marchande – Phase Épargne ■ Crédits accumulés

À titre indicatif seulement. Les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. Basé sur des dépôts d'une valeur de 350 000 \$ par un homme ayant choisi l'option de revenu sur une seule tête. Ce portefeuille hypothétique de la phase Épargne est composé à 70 % de l'indice Globe des émetteurs comparables – actions canadiennes et à 30 % de l'indice Globe des émetteurs comparables – obligations canadiennes de 1998 à 2012. On présume une hausse du taux des crédits dans la phase Épargne, de 2,50 % à 4,00 %. On suppose qu'aucun retrait n'est effectué et que la valeur marchande ne fluctue pas durant la phase Préservation. Pour connaître le taux des crédits en vigueur, visitez manuvie.ca/investissements ou communiquez avec votre conseiller.

¹ Les crédits ne sont pas des dépôts en espèces; ils augmentent le montant servant de base au calcul du futur revenu garanti.

PHASE PRÉSERVATION

Déterminez le montant de votre futur revenu garanti

- Lorsque vous serez prêt(e), fixez les taux du revenu qui détermineront votre futur revenu garanti²
- Pour cela, transférez la valeur marchande de votre contrat de la phase Épargne à un seul fonds de titres à revenu fixe
- Rien ne vous oblige à transférer la totalité de votre actif; le transfert peut s'effectuer graduellement, sur des mois ou des années, ce qui vous permettra
 - de continuer à accumuler des crédits dans le cadre de la phase Épargne
 - d'obtenir des taux du revenu éventuellement plus élevés lors des transferts ultérieurs si les taux d'intérêt augmentent³
- Vous pouvez accroître le montant de votre futur revenu garanti en reportant son prélèvement

PHASE REVENU

De la souplesse pour vous aider à vivre la retraite dont vous rêvez

- Vous pouvez choisir de toucher un revenu de retraite garanti à vie prélevé sur l'actif que vous avez transféré de la phase Épargne
- Vous pouvez continuer à effectuer des dépôts et à accumuler des crédits dans le cadre de la phase Épargne tout en touchant un revenu, ce qui permet à votre revenu futur de continuer à croître
- Cette souplesse vous permet de toucher un revenu total ou partiel pour répondre à votre style de vie à la retraite, par exemple si vous ne prenez qu'une retraite partielle

Pour de plus amples renseignements sur la façon d'obtenir votre futur revenu garanti, consultez votre conseiller.

² Les taux du revenu utilisés pour déterminer le montant du futur revenu garanti sont établis en fonction d'un certain nombre de facteurs et peuvent varier quotidiennement. Pour connaître les taux en vigueur, visitez manuvie.ca/investissements ou communiquez avec votre conseiller. ³ Les taux d'intérêt ne sont qu'un des nombreux facteurs servant à déterminer les taux du revenu. Une fois que les taux du revenu ont été déterminés pour chaque transfert, ils ne changeront plus jusqu'à la fin du contrat.



Autres caractéristiques et avantages de RetraitePlus Manuvie

POSSIBILITÉ D'ÉVITER L'HOMOLOGATION

À votre décès, le produit de votre contrat RetraitePlus Manuvie peut être versé rapidement à vos bénéficiaires désignés (autres que vos ayants droit), en toute discrétion⁴, en évitant les frais d'homologation et de succession et les frais juridiques.

LAISSEZ UN HÉRITAGE GRÂCE À LA GARANTIE AU DÉCÈS

À votre décès, vos bénéficiaires reçoivent la valeur marchande ou la garantie au décès, selon le plus élevé de ces deux montants. La garantie au décès correspond à 75 % de la valeur de tous les dépôts, réduite en proportion des retraits.

AU TERME DE VOTRE CONTRAT, RECEVEZ SA VALEUR MARCHANDE GRÂCE À LA GARANTIE À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance de votre contrat (le 31 décembre de l'année de votre 100^e anniversaire ou à une date antérieure là où la législation l'exige), vous recevrez la valeur marchande ou la garantie à l'échéance, selon

le plus élevé de ces deux montants. La garantie à l'échéance correspond à 75 % de la valeur de tous les dépôts, réduite en proportion des retraits.

PROTÉGEZ VOTRE ACTIF CONTRE LES CRÉANCIERS

RetraitePlus Manuvie peut contribuer à protéger votre actif contre les créanciers. Cette caractéristique est idéale pour les membres des professions libérales et les propriétaires de petite entreprise qui cherchent une façon de protéger leurs biens personnels en cas de recours en responsabilité professionnelle.

REVENU VIAGER AU CONJOINT SURVIVANT⁵

RetraitePlus Manuvie offre une option de revenu avec copreneur. Si vous choisissez cette option, vous aurez l'assurance qu'à votre décès, votre conjoint survivant continuera de recevoir le même revenu que vous touchiez, sans interruption, pour le reste de ses jours.

⁴ En Saskatchewan, les biens détenus conjointement et les contrats d'assurance comportant un bénéficiaire désigné sont inclus dans la demande d'homologation malgré le fait qu'ils ne seront pas transmis par voie de succession ni soumis aux frais d'homologation. ⁵ Conjoint ou conjoint de fait selon la définition donnée dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Faites confiance à la solidité financière et à la stabilité de la Financière Manuvie

Solide – Les fonds gérés par la Financière Manuvie et ses filiales s'élèvent à 555 milliards de dollars canadiens⁶.

Fiable – Plus d'un Canadien sur cinq bénéficie des produits et services que la Financière Manuvie offre dans le cadre de ses principales activités, soit des produits individuels d'assurance vie, d'assurance maladie ou de gestion de patrimoine, des services bancaires, des programmes d'avantages sociaux, des régimes d'épargne collective ainsi que des régimes destinés aux associations de diplômés et de professionnels partout au pays.

Sûre – Manuvie respecte scrupuleusement ses promesses depuis plus de 125 ans.

Avant-gardiste – La Financière Manuvie est un chef de file mondial de la protection financière et de la gestion de patrimoine. Elle offre une gamme complète de produits et services pour satisfaire les besoins actuels et futurs des particuliers et des groupes.

Brillante réputation

- Manuvie jouit d'une brillante réputation établie sur sa croissance antérieure, ses pratiques de gouvernance d'entreprise et la compétence de son équipe de direction
- La Financière Manuvie possède une forte capacité de règlement et d'excellentes notes de solidité financière accordées par toutes les agences de notation
- Manuvie est l'une des plus importantes sociétés d'assurance du Canada et l'une des cinq plus importantes sociétés du monde
- Manuvie a été constituée en société en 1887, et son premier président fut Sir John A. Macdonald, le premier à remplir la fonction de premier ministre du Canada

Pour obtenir les renseignements les plus récents au sujet de la Financière Manuvie, visitez manuvie.com

Assuris

Assuris est une société à but non lucratif financée par le secteur de l'assurance vie qui protège les titulaires de contrats canadiens contre la perte de leurs droits en cas de défaillance financière d'une société membre. Renseignez-vous sur l'étendue de la protection offerte par Assuris en consultant le site assuris.ca ou la brochure que vous pouvez obtenir de votre conseiller ou compagnie d'assurance vie, ou encore auprès d'Assuris à info@assuris.ca ou au 1 866 878-1225.

⁶ Au 31 mars 2013.



POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONSEILLER OU VISITEZ NOTRE SITE WEB À MANUVIE.CA



 **Investissements Manuvie**

Pour votre avenir^{MC}

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est l'émetteur du contrat d'assurance RetraitePlus Manuvie ainsi que le répondant des clauses de garantie contenues dans ce contrat. Le dépassement des limites de retrait ou la décision d'effectuer des retraits avant le choix du revenu peuvent avoir une incidence négative sur les versements futurs. Les crédits ne sont pas des dépôts en espèces; ils augmentent le montant servant de base au calcul du futur revenu garanti. Le taux des crédits peut varier. Les taux du revenu utilisés pour déterminer le montant du revenu garanti futur peuvent changer chaque jour. Les taux d'intérêt ne sont qu'un des nombreux facteurs servant à déterminer les taux du revenu. Une fluctuation des taux d'intérêt ne signifie pas que les taux du revenu suivront la même courbe au même moment. Pour connaître le taux des crédits en vigueur, veuillez visiter manuvie.ca/investissements. Le copreneur doit être le conjoint ou le conjoint de fait (selon la définition donnée dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada) du rentier. Une seule personne peut être désignée comme copreneur et cette désignation ne peut pas être modifiée. Des restrictions relatives à l'âge et d'autres conditions peuvent s'appliquer. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, le titre d'appel « Pour votre avenir », les quatre cubes, les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » et RetraitePlus Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.